Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

cerfa N° 13824*04

Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé : Oui ☐ Non ☐

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
- Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation
AT 087 15 4 26 00006

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable[1] effectuée au titre du code de l'urbanisme :
☐☐☐ ☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐☐ ☐☐

Date de dépôt en mairie : 16 06 2026

1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre [2]

Vous êtes un particulier **Madame** ☐ **Monsieur** ☐

Nom : Prénom : Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : CENTRE HOSPITALIER DE SAINT JUNIEN

N° Siret : 2 6 8 7 1 5 4 0 6 0 0 0 1 6

Représentant de la personne morale : Madame ☒ **Monsieur** ☐

Nom : POUMEROULIE Prénom : Muriel Date de naissance à défaut de N° Siret : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) *Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre[2]*

Adresse Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal ☐☐☐☐☐ BP ☐☐☐ cedex ☐☐

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ **Portable :** ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Indicatif si pays étranger : ☐☐ ☐☐ Courriel : @

1 Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.
2 Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

INTEGRATION D'UN IRM AU SEIN D'UN LOCAL EXISTANT

Centre Hospitalier de Saint-Junien (87)

Maîtrise d' Ouvrage

Centre Hospitalier Roland Mazoin
12, rue Châteaubriand
CS 60085
87 200 SAINT-JUNIEN

Assistant Maître d'Ouvrage : A2MO Bordeaux
2, rue du Commandant Cousteau
33 000 BORDEAUX
05 56 67 21 40
bordeaux@a2mo.fr

Maîtrise d' Œuvre

Architecte	Bureau d'études Structure &Fluides	Bureau de contrôle	CSPS
BVL architecture	INTECH	SOCOTEC	BUREAU VERITAS
54 avenue de la Révolution 87000 LIMOGES 05 55 10 28 42 Bvl87@bvlarchitecture.com	6, boulevard de Saltgourde 24430 Marsac-sur-L'Isle 05 55 32 44 14 accueil@betintech.fr	5, rue Columbia BP6833 87068 LIMOGES 05 57 29 06 13	21, rue Columbia BP6833 87068 LIMOGES 05 57 29 06 13

IMPRIME DE DEMANDE D'AUTORISATION AT 1

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
30/04/2026		

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☒

Nom : LAROUDIE Prénom : Patrick

Et/ou :
Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : BVL architecture

N° Siret : 4 2 1 3 0 6 3 5 8 0 0 0 5 0

Adresse Numéro : 54 Voie : avenue de la Révolution

Lieu-dit : Localité : Limoges

Code postal 8 7 0 0 0 BP cedex

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : 0 5 5 5 1 0 2 8 4 2 Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : bvl87 @ bvlarchitecture.com

☐ Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les décisions) lui soient adressés

4 - Le projet

4.1 – Adresse du terrain

Nom de l'établissement : Centre Hospitalier Saint Junien

Numéro : 10-12 Voie : rue Châteaubriand

Lieu-dit : Localité : Saint Junien

Code postal 8 7 2 0 0 BP cedex

N° de section(s) cadastrale(s) : 000AP N° de parcelle (s) : 203

4.2 – Activité

AVANT TRAVAUX, le cas échéant :

Activité principale exercée dans l'établissement *(par étage(s))* :

RDC bas : urgences, scanner, IRM mobile, pharmacie, cuisine, blanchisserie, magasins

RDC haut : accueil, admissions, maternité, imagerie médicale, radio, consultations externes

R+1 : chirurgie, blocs opératoires, endoscopie, surveillance post-interventionnelle

R+2 : direction, médecine interne, gastroentérologie, cancérologie, oncologie, soins palliatifs, gériatrie, cardiologie

Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) *(par étage(s))* :

Classement sécurité incendie de l'ERP :
(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

Établissement Recevant du Public, du 1er groupe, de 3ème catégorie et de type U.

Identité de l'exploitant *(s'il est connu au moment du projet)* :
Centre Hospitalier de Saint Junien

APRÈS TRAVAUX :

Activité principale *(par étage(s))* :

RDC bas : urgences, scanner, IRM , pharmacie, cuisine, blanchisserie, magasins

RDC haut : accueil, admissions, maternité, imagerie médicale, radio, consultations externes

R+1 : chirurgie, blocs opératoires, endoscopie, surveillance post-interventionnelle

R+2 : direction, médecine interne, gastroentérologie, cancérologie, oncologie, soins palliatifs, gériatrie, cardiologie

Activité(s) annexe(s) *(par étage(s))* :

Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP :
(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

Établissement Recevant du Public, du 1er groupe, de 3ème catégorie et de type U.

Identité de l'exploitant *(s'il est connu au moment du projet)* :
Centre Hospitalier de Saint Junien

Veuillez compléter sur papier libre, si nécessaire.

4.3 – Nature des travaux *(plusieurs cases possibles)*

☐ Construction neuve

☐ Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité

☐ Extension

☐ Réhabilitation

☒ Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)

☐ Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

☒ Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement.

☐ Oui : Ad'AP n° |_|_|_| |_|_|_|_| |_|_| |_|_|_|_| validé le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

☐ Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui ☐ Non ☐

4.4 – Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol	Code du Travail	0	20	20
Rez-de-chaussée	Code du Travail / Urgences / Consultations / Hospitalisation	142	60	202
1er étage	Blocs opératoires / Hospitalisation	72	47	119
2e étage	Code du Travail / Hospitalisation	65	44	109
3e étage	Code du Travail	0	0	0
Effectif cumulé		279	171	450

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert ☐ Parcs de stationnement intégrés ☐ ou isolés ☐

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial :

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures

5.1 – Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

☐ Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

☐ Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

☐ Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veuillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

.....

.....

.....

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :
Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à Saint Junien

Le : 17/06/26

CENTRE HOSPITALIER ★ 87200 SAINT-JUNIEN ★

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐
Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et/ou d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

	Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒	Imprimé de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public	1	4
☒	Plan de situation	2	3

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie

(Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation)

	Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☒	Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	3	3
☒	Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
☒	Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagées dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés	5	3
☐	La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : *les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité*

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité

(Arrêté du 8 décembre 2014 ETLL1413935A et arrêté du 20 avril 2017 LHAL1704269A) (PC39 ou PA 50)

	Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
☐	Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, précisant : • les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • les raccordements (voirie/parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures/ parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/ places de stationnement adaptées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	7	3

(À remplir par la Mairie)

N° de l'autorisation AT ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_

Le cas échéant n° de la demande effectuée au titre du code de l'urbanisme (décrit dans le code de l'urbanisme aux articles A423-1 et suivants) : ⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_ ⌊_⌊_

Identité et adresse du demandeur :

.....

.....

.....

Date de dépôt de la demande : ⌊_⌊_ ⌊_⌊_ ⌊_⌊_⌊_⌊_

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la mairie, date et signature :

Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr/

INTEGRATION D'UN IRM AU SEIN D'UN LOCAL EXISTANT

Centre Hospitalier de Saint-Junien (87)

Maîtrise d' Ouvrage

Centre Hospitalier Roland Mazoin
12, rue Châteaubriand
CS 60085
87 200 SAINT-JUNIEN

CENTRE HOSPITALIER Roland Mazoin SAINT-JUNIEN

Assistant Maître d'Ouvrage : A2MO Bordeaux
2, rue du Commandant Cousteau
33 000 BORDEAUX
05 56 67 21 40
bordeaux@a2mo.fr

Maîtrise d' Œuvre

Architecte	Bureau d'études Structure &Fluides	Bureau de contrôle	CSPS
BVL architecture	INTECH	SOCOTEC	BUREAU VERITAS
54 avenue de la Révolution 87000 LIMOGES 05 55 10 28 42 Bvl87@bvlarchitecture.com	6, boulevard de Saltgourde 24430 Marsac-sur-L'Isle 05 56 32 44 14 accueil@betintech.fr	5, rue Columbia BP6833 87068 LIMOGES 05 57 29 06 13	21, rue Columbia BP6833 87068 LIMOGES 05 57 29 06 13

NOTICE DE SECURITE

AT 3

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
30/04/2026		

I - GENERALITES ET CLASSEMENT

I-1 Objet de la notice

La présente notice de sécurité concerne les travaux liés à l'aménagement d'une zone Plan Blanc pour mise en œuvre d'un IRM au CH de SAINT JUNIEN (87).

. Arrêté :

- du 25 Juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.
- du 16 février 2010 portant approbation des dispositions particulières complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public

(Etablissements du type U – Etablissements de soins).

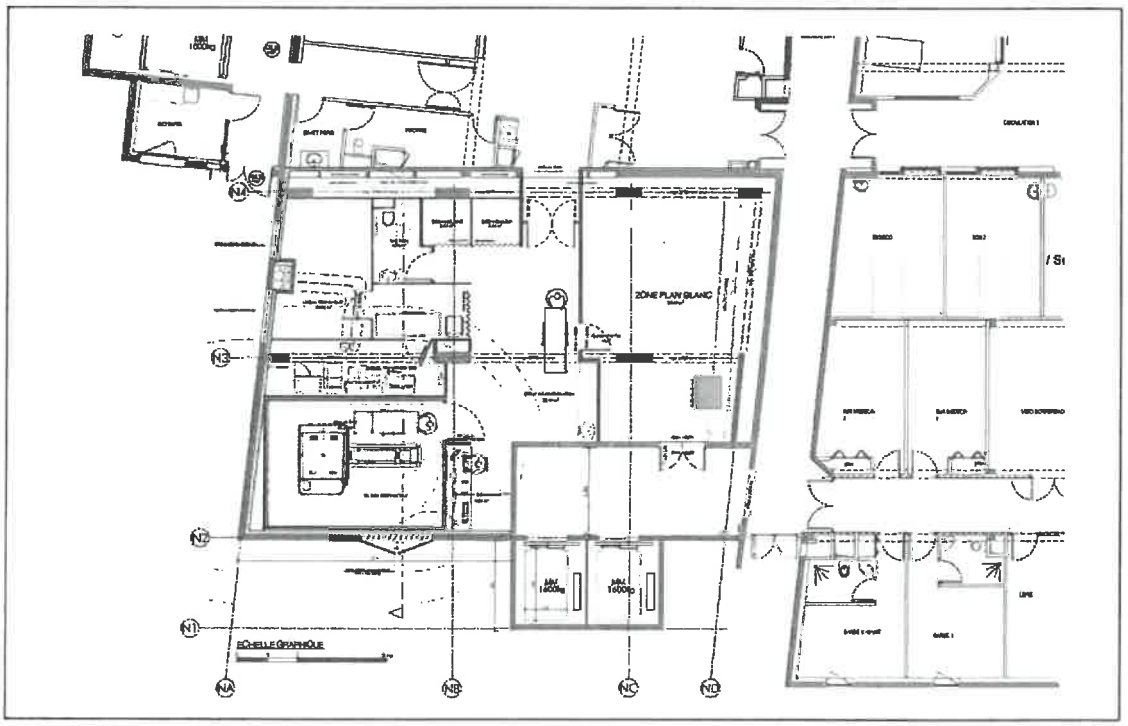
. Instruction Technique :

- n° 246 relative au désenfumage.
- n° 247 relative aux mécanismes de déclenchement des dispositifs de fermeture résistant au feu et de désenfumage.
- n° 248 relative aux systèmes d'alarme utilisés dans les Etablissements Recevant du Public.
- n° 249 relatives aux façades.

I-2 Travaux objet de l'opération

Le bâtiment dédié au futur secteur IRM est une extension du bâtiment principal réalisée en 2016.
Cette extension est actuellement occupée par :

- Vide sanitaire non occupé, accessible par un trou d'homme
- RDC bas : local plan blanc, emplacement projeté pour la présente opération
- RDC haut : local plan blanc
- R+1 : blocs opératoires
- R+2 : locaux techniques



I-3Classements et types de l'établissement.

Le classement notifié lors du dernier passage de la Commission de Sécurité est :

Classement : ERP de 3ème catégorie de type U.

Dans cadre du projet des présents travaux, ce classement ne sera pas modifié.

II Desserte et accessibilité des bâtiments.

Non modifié dans le cadre du présent projet.

III Construction.

Non modifié dans le cadre des travaux

IV Distribution Intérieure.

Pour mémoire, le niveau RDC bas ne comporte pas de locaux à sommeil : absence de dispositions de Zone U10

Cloisonnement des locaux respectant le cloisonnement traditionnel

Cloisons entre locaux et dégagements	Coupe-Feu 1 heure
Cloisons entre locaux à sommeil	Sans Objet
Cloisons entre locaux non réservés au sommeil	Pare-flammes ½ heure

- Escalier.
Sans oBjet pour la zone travaux

V Locaux à risques particuliers.

VI-1 Zone Accueil de Jour.

Caractéristiques : Parois verticales Coupe Feu 1 Heure
Plafond ou plancher haut Coupe Feu 1 Heure.
Porte Coupe Feu ½ Heure équipé d'un ferme porte.
Localisation des locaux :
Local Technique CVC
Local stockage Zone Plan Blanc (volume 200 m³)

VI Conduits et gaines.

Sans Objet aucun réseaux verticaux.

VII Dégagements.

VII-1 Caractéristiques.

- Les circulations intérieures des niveaux recevant du public ont une largeur de 2 U.P. minimum.

Calcul des dégagements :

Niveaux	Zone	Effectif	Dégagements Réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre	Largeur	Nombre	Largeur
RDC bas	Zone IRM	19	1 S.	1 U	1 S.	2 U

VII -2 Verrouillage des portes.

Sans Objet – acun verrouillage des portes

VIII Aménagements Intérieurs.

Les matériaux mis en œuvre respecteront les réactions au feu ci-dessous :

Revêtement de sol

Classement D_{fl}-s1 ou M3 dans les dégagements et locaux– Carrelage, PVC, linoléum.

Revêtement muraux.

Classement C_{s3}-d0, dans les locaux et circulation (peinture ou plafond fibre).

Revêtement de plafond/faux plafond.

Classement B_{s2}-d0, dans les circulations (faux-plafond Fibre)
Classement B_{s3}-d0, dans dans les locaux (peinture ou plafond fibre)

IX- Désenfumage.

Sans Objet : absence de locaux aveugles > 100 m².

X – Installation de Chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire.

Interventions ponctuelles sur la distribution hydraulique afin de s'adapter aux nouvelles affectations des locaux.
Production et organes de sécurité non modifiés dans le cadre des travaux

XI – Installations de ventilations.

- Mise en œuvre d'une ventilation Double Flux dans le service IRM.

Classement du réseau : Ventilation de Confort
Positionnement et nature des clapets :

- Arrêt de la ventilation sur coupure d'urgence générale
- Absence de clapets CF suivant conception du réseau (absence de communicaitons hors ZC)

XII – Installations électriques et éclairage de sécurité.

Mode d'alimentation normal: conservé en l'état.

Mode d'alimentation secours: conservé en l'état.

Eclairage de Sécurité : - Blocs Autonomes de type permanent sur Source Centrale
- Blocs portatifs dans les locaux techniques.

XIII- Moyens de secours

XIII-1- Système de Sécurité Incendie.

Le Centre Hospitalier est actuellement équipé d'un système de mise en sécurité incendie de catégorie A associé un système de détection incendie de type 1 en bon état de fonctionnement. Il regroupe tous les asservissements utiles à la mise en sécurité de l'établissement.

Le système existant sera conservé et étendu aux nouvelles fonctions de Mise en Sécurité nécessaires dans le cadre du projet compris toutes sujétions de cartes électroniques, satellites et compléments nécessaires.

Les locaux concernés par les travaux, seront équipé d'une détection de type total selon la NFS 61-970 hormis les sanitaires les espaces cachés et les plénums < 0,80cm.

Des Alarmes Générales Sélectives et des diffuseurs visuels dans les sanitaires PMR seront mis en œuvre.
La porte de communication va et vient avec le Hall existant non désenfumé sera asservi au SSI.

XIII-2- Matériel d'extinction extérieur au bâtiment.

Non modifié dans le cadre du projet.

XIII-3- Matériel d'extinction intérieur au bâtiment.

De par le projet d'aménagement, la défense contre l'incendie à l'intérieur du bâtiment sera adaptée par :
- des extincteurs portatifs à eau pulvérisée de 6l de capacité minimum, 1 pour 200m², distance inférieure à 15m

XIV – Fluides Médicaux.

Les dispositions de la section XVI, du chapitre IX du livre II du règlement de sécurité des établissements recevant du public (type U), relatives aux conditions d'installations des gaz médicaux seront appliquées.

Dans le cadre du projet IRM, il sera prévu :
- Les raccordements en FLM sur les colonnes existantes

XV- Consignes d'exploitation.

Des consignes de sécurité, disposées bien en vue, indiqueront en particulier :
Le numéro d'appel des sapeurs-pompiers
L'adresse du centre de secours
Les consignes immédiates à tenir en cas de sinistre

Une consigne spécifique rappellera dans tous les locaux l'interdiction formelle de fumer.

Un plan schématique, sous forme d'une pancarte inaltérable, sera apposé à chaque entrée de l'établissement pour faciliter l'accès des sapeurs-pompiers, conformément à MS41.

XVI- Evacuation des personnes handicapées (article GN8)

Etant donné la nature de l'établissement (type U), un personnel qualifié est présent en permanence afin de participer à l'évacuation.

La zone projet donnant de plain pied sur l'exterieur, une évacuation directe sur l'exterieur sera réalisée via le service Scanner.

Des flashs lumineux raccordés à l'alarme incendie seront mis en place dans les sanitaires communs (locaux où le public peut se retrouver isolé).

VALIDATION DE LA PRESENTE NOTICE DE SECURITE

Fait à Saint Junien	Fait à Limoges	Fait à
Le	Le 30/04/2026	Le
Le maître d'Ouvrage	Le maître d'œuvre	Le Bureau de Contrôle

